

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1731

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport d'activités 2022 de la commission métropolitaine d'accessibilité (CMA)

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - PA-PH

Rapporteur : Monsieur Pascal Blanchard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debù, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1731**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport d'activités 2022 de la commission métropolitaine d'accessibilité (CMA)

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - PA-PH

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Présentation du cadre juridique

L'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), rend obligatoire la création d'une commission pour l'accessibilité, pour les communes de 5 000 habitants et plus, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Par délibération du Conseil n° 2015-0680 du 2 novembre 2015, la CMA de la Métropole de Lyon a été créée.

La CMA, qui a un rôle consultatif, est présidée par le Président de la Métropole ou son représentant. Elle comprend des membres du Conseil de la Métropole et des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Les missions de la CMA consistent à :

- suivre l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap,
- établir un rapport annuel présenté à l'assemblée et transmettre ce rapport au représentant de l'État dans le département, au Conseil départemental métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie (CDMCA), ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La CMA fonctionne depuis 2015 avec différentes instances : un bureau, des séances plénières et des groupes de travail thématiques. Ces groupes de travail ont évolué pour aborder les sujets relevant des diverses compétences métropolitaines et pour correspondre aux normes réglementaires : espaces publics et voirie, transports publics, établissements recevant du public (ERP) métropolitains, logement, numérique et communication. Ils ont pour objectif de travailler de manière opérationnelle sur les projets portés par les services.

Le partenariat avec les associations membres de la commission est essentiel pour améliorer la prise en compte des questions d'accessibilité dans les projets menés par la Métropole. Les différents services ont pris appui d'année en année sur l'expertise des membres.

II - Présentation du rapport 2022

En 2020 et 2021, la crise sanitaire, le changement d'exécutif à la Métropole et la réflexion pour un changement de portage administratif de l'instance ont eu pour conséquence des échanges moins nombreux avec les associations. Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1881 du 21 novembre 2022, la Métropole avait pris acte du rapport de la période 2020-2021.

En 2022, la CMA a repris en force, et le travail de co-construction des politiques publiques ainsi que les échanges avec les associations ont pu se faire de manière plus fluide et plus dynamique. Les projets suivis par les groupes de travail se sont poursuivis, l'importance de la CMA a été plus marquée et le portage politique de l'accessibilité dans toutes les politiques a été renforcé.

Le rapport se présente en 3 parties.

La 1^{ère} partie rappelle le cadre de la CMA : ses missions, sa composition, son organisation. Le rapport 2022 insiste sur le portage politique des enjeux d'accessibilité par plusieurs vice-présidentes et vice-présidents de la Métropole à partir de l'été 2022. L'accent est également mis sur le rôle consultatif de la commission en tant que lieu de dialogue entre experts politiques, experts techniques et experts d'usage.

La 2^{ème} partie rend compte des principaux échanges lors des séances plénières et des groupes de travail (GT) de la CMA.

Deux séances plénières se sont tenues les 22 juin et 5 décembre 2022. Elles ont abordé les travaux menés en groupes de travail, les élections des représentants au bureau, la feuille de route de la CMA et sa plateforme extranet et ont également proposé aux membres une présentation sur les enjeux d'accessibilité liés au handicap psychique. La reprise en dynamisme de la CMA et le pilotage plus fort de l'instance en 2022 ont permis de réunir l'assemblée en plénière 2 fois au cours de l'année et cette dynamique est également renforcée au sein de chaque GT.

L'activité de chaque GT est ensuite présentée :

- GT voirie et espaces publics : les démarches réalisées sur différents chantiers sont présentées : test des bornes à compost à Lyon 7^{ème}, chantier pédagogique aux abords du collège Lassagne à Caluire-et-Cuire, test d'accessibilité de la station de taxis rue de la Villette à Lyon 3^{ème}, test de revêtement destiné à la ZAC Bron Terraillon, participation à l'élaboration du plan piéton de la Métropole. Les projets présentés au GT pour recommandations ou avis sont également résumés : le programme-cadre et les lignes 1, 2 et 8 des Voies lyonnaises, le projet de parking de la gare Sathonay-Rillieux, le projet de requalification du quartier Ostérode à Rillieux-la-Pape et la future charte des espaces publics de la Métropole.

- GT transports publics : les membres du GT ont pu suivre des projets déjà en cours, tels que les adaptations apportées au fonctionnement du réseau TCL et l'expérimentation du guidage au sein des stations de métro, et ont été consultés lors de visites des projets du mandat : les lignes de tramway T6, T9 et T10, les pôles d'échanges de Vaulx-en-Verin la Soie et Vénissieux et les futures stations de la ligne B.

- GT ERP : suite au recrutement d'une personne en charge du sujet, ce GT s'est développé en 2022. Il est principalement chargé de suivre la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) dans les ERP métropolitains et le déploiement des balises sonores dans ces ERP. La priorité a été mise sur les collèges et sur les maisons de la Métropole de Lyon (MDML) et le rapport présente un état des lieux de l'Ad'AP à la fin 2022.

- GT logement : ce GT a pu actualiser en 2022 ses modalités de fonctionnement avec une volonté de renforcer les visites sur sites, tels que des programmes immobiliers et la coopération avec les offices publics de l'habitat. Les membres ont également suivi les actualités liées à l'habitat inclusif, à l'aide à la vie partagée et à l'accessibilité et l'adaptation des logements sociaux du territoire.

- GT numérique et communication : ce GT né en 2020 a pu être dédoublé pour associer aux problématiques d'accessibilité numérique les problématiques d'accessibilité des supports de communication. En 2022, le GT a pu étudier et formuler des recommandations pour l'accessibilité de 7 sites internet et 3 documents de communication.

La 3^{ème} partie présente les activités complémentaires de la CMA : l'animation du réseau des référents CMA et de la commission communale d'accessibilité (CCA) sur le territoire de la Métropole, la participation aux échanges nationaux entre référents accessibilité des villes inclusives (GT-RAVI) animé par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et l'amélioration de l'accessibilité des documents produits par la Métropole par la formation de plusieurs agents, notamment les référents et référentes de la CMA.

Ces actions menées depuis plusieurs années en faveur des personnes en situation de handicap sont amenées à se poursuivre pour construire une ville plus accessible à tous ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

Prend acte du rapport d'activités 2022 de la CMA.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-307091-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
